COMPTE-RENDU



de la 2^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences du 2 février 2017

Objet : 2^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 2 février 2017, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du vingt six janvier deux mille dix sept adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents: Roland ROTH, Céleste LETT, Jean KARMANN, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Chantal LEGERON, Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH, Jean-Bernard BARTHEL, Denis NILLES, Gaston MEYER, Nathalie STAUB, Hubert BOURING, Claude DECKER, Sonia BUR, Bernard CLAVE, Jean-Luc ECHIVARD, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Olivier HAAG, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Vincent JOB, Philippe LEGATO, Jean-Luc LUTZ, Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Jean-Pierre MULLER, Bertrand POTIE, Hervé RUFF, Sébastien SCHMITT, Raymond SCHNEIDER, Jacques SENDRAS, Pascal TARILLON, Christophe THIEL, Claude WACKENHEIM, Yves ZINS, Eric BAUER (arrivé au point 2.3), Isabelle BEHR, Irène BERG, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, Géraldine BUBEL, Evelyne CORDARY, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Daniel GREFF, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Patrick HINSCHBERGER, Anna KOEPPEL, Jacques MARX, Patricia MOMPER, Nicole MULLER-BECKER, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Pascal SANITATE, Martine SCHAUB, Cathia SCHEUER, Jean-Marc SCHWARTZ, Nathalie SPANIOL, Christine SPOHR, Alain STACHOWIAK, Sylvie THIRION, Francisco VICO, Pascal WEISSLINGER.

Procurations: Pierre-Jean DIDIOT ayant donné pouvoir à Gérard BERGANTZ, Laurent LAZZAROTTO ayant donné pouvoir à Jean-Luc LUTZ, Carole DIDIOT ayant donné pouvoir à Christiane HECKEL, Audrey LAVAL ayant donné pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Sébastien-Jean STEINER ayant donné pouvoir à Céleste LETT, Régis WILSIUS suppléant de Cyrille FETIQUE, Fabien PEIFER suppléant de Michaël WEBER.

Excusé: Robert FUSS.

Absent non excusé: Michel UHRING.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services

M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques

M. STENGER, Directeur Général Adjoint Services Finances-Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 31 janvier 2017 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 2 février 2017

1. Administration Générale

1.1 Délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la Communauté

Décide

à l'unanimité des voix,

De charger le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- Créer, modifier ou supprimer les régies de recettes, les régies d'avances et les régies d'avances et de recettes, ainsi que les sous-régies de recettes, les sous-régies d'avances et les régies de recettes et d'avances;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics suivants lorsque les crédits sont inscrits au budget :
 - Les marchés et des accords-cadres de travaux jusqu'à 5 millions d'euros hors taxes ;
 - Les marchés et des accords-cadres de fournitures et de services jusqu'à 1 million d'euros hors taxes;
 - Les avenants aux marchés de travaux pour toute augmentation jusqu'à 25 %;
 - Les avenants aux marchés de fournitures et services pour toute augmentation jusqu'à 20 %;
- Saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, tout projet de partenariat et tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, comme l'y autorise l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales;
- Réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires;
- Procéder, en tant que de besoin, à des virements de crédits d'article à l'intérieur d'un même chapitre et de chapitre à chapitre à l'intérieur des sections pour la procédure des dépenses imprévues;
- Vendre aux enchères jusqu'à un montant de 10 000 € HT ;
- Demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions;
- Prendre des décisions en matière de conclusion et de révision du louage de choses pour des contrats n'excédant pas 12 ans ;
- Exercer, au nom de l'établissement, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme, ainsi qu'à l'occasion de l'aliénation d'un bien;
- Signer tous documents concernant les actes de vente, les résolutions de vente, les promesses de vente, les actes d'acquisition, les baux et leurs avenants, et tous les documents se rapportant aux affaires foncières et immobilières, y compris pour les zones d'activités gérées par la Communauté d'Agglomération;

- Signer les attestations à délivrer en annexe aux actes de vente et portant sur la cession de rang du droit à la résolution et à la restriction du droit de disposer au profit d'organismes prêteurs;
- Passer les contrats d'assurances et accepter le remboursement des indemnités versées par les assurances à titre de montant libératoire;
- Intenter au nom de la Communauté d'Agglomération les actions en justice et la défendre dans les actions engagées contre elle, dans tous les types de litiges et devant toutes les juridictions;
- Porter plainte au nom de la Communauté d'Agglomération, y compris pour les dégradations qui seraient commises sur des équipements communautaires ou lorsque l'EPCI subit un préjudice;
- Appliquer au personnel de la Communauté d'Agglomération les dispositions réglementaires prévoyant les indemnités pour les fonctionnaires territoriaux, modifiant le taux de ces indemnités ou permettant d'accorder de nouvelles indemnités;
- Désigner les membres titulaires et suppléants du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail;
- Signer toutes conventions relatives à la gestion du personnel, y compris les conventions de mise à disposition;
- Fixer par arrêté les modalités d'utilisation de l'ensemble des véhicules de l'administration intercommunale, notamment la liste et les kilomètres autorisés pour le personnel de la Communauté d'Agglomération appelés à utiliser des véhicules personnels dans l'intérêt du service, ainsi que la liste et les kilomètres autorisés ouvrant droit au versement d'une indemnisation lorsque les élus communautaires sont appelés à utiliser des véhicules personnels dans l'intérêt de l'EPCI; régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts sous forme d'avances ou de provisions sur simple présentation par ces derniers d'une demande d'avance;
- Désigner les techniciens, notamment les géomètres, les architectes ou les ingénieurs ; fixer les bases de rémunérations et signer en conséquence les conventions nécessaires ;
- Désigner les maîtres d'œuvre pour les projets de travaux de voirie, d'assainissement et d'équipement divers que la Communauté d'Agglomération réalise pour le compte des communes ; fixer les bases de rémunérations ; signer toutes les autorisations nécessaires et les conventions afférentes ;
- Désigner les maîtres d'œuvre pour les travaux que la Communauté d'Agglomération réalise dans les immeubles appartenant à la Communauté d'Agglomération; fixer les bases de rémunérations; approuver, en cas d'urgence, les projets respectifs.

D'autoriser le Président à subdéléguer aux Vice-présidents les attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération, conformément à l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales.

1.2 Adoption du règlement intérieur de l'assemblée communautaire

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adopter le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences joint à la présente délibération,

De charger le Président de prendre toutes mesures visant à faire appliquer ce règlement.

1.3 Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

De désigner les conseillers communautaires suivants :

- Membres titulaires :
 - 1. M. Roland ROTH, Président
 - 2. M. Dominique LIMBACH
 - 3. M. Denis NILLES
 - 4. M. Jean-Bernard BARTHEL
 - 5. M. Hubert BOURING
 - Mme Chantal LEGERON
 - 7. M. Pascal SANITATE
- Membres suppléants :
 - 1. M. Jean-Claude KRATZ, Président
 - 2. M. Albert MASSLO
 - 3. M. Sébastien SCHMITT
 - 4. M. Jean-Luc LUTZ
 - 5. M. Roger HEIM
 - 6. M. Claude WACKENHEIM
 - 7. M. Gaston MEYER

De désigner les associations locales suivantes :

- 1. Association des Paralysés de France
- 2. UFC Consommateurs du Bassin Houiller

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires au fonctionnement de cette commission.

1.4 Constitution de la commission DSP

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner les conseillers communautaires suivants :

- Membres titulaires :
 - 1. Roland ROTH, président
 - 2. Christiane HECKEL

- 3. Denis NILLES
- 4. Chantal LEGERON
- 5. Hubert BOURING
- 6. Pascal TARILLON

Membres suppléants :

- 1. Jean-Claude KRATZ, président
- 2. Dominique LIMBACH
- 3. Aloys HAUCK
- 4. Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
- 5. Claude WACKENHEIM
- 6. Pascal SANITATE

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

1.5 Création des commissions thématiques

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer les 5 commissions thématiques intercommunales suivantes :

1) Commission Finances

Finances - Fiscalité - Fonds de concours - Personnel - Assurances - Domaine

2) Commission Développement économique

Activités économiques - Gestion des zones d'activités - SEML Sarreguemines Confluences - Aides aux entreprises - Petite enfance - golf - abattoir - tourisme

3) Commission Aménagement du territoire

Développement durable - Urbanisme - NTIC - Communications électroniques - Transports - Pistes cyclables - Affaires transfrontalières

4) Commission Environnement et Cadre de vie

Assainissement - Déchets ménagers - Lutte contre les inondations/GEMAPI - Politique de la ville communautaire - Habitat - Gens du voyage - Fourrière animale - SDIS

5) Commission Enseignement – Sports – Culture

Enseignement - Formation - Piscines - Equipements sportifs - Médiathèque et réseau de lecture publique - Animations - Communication

D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en place et à l'organisation de ces commissions.

1.6 Composition du Comité de Pilotage Petite Enfance

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer le Comité de Pilotage Petite Enfance et de désigner, pour y siéger, les conseillers communautaires suivants :

- 1. M. Roland ROTH
- 2. M. Jean-Claude KRATZ
- 3. M. Gaston MEYER

- 4. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
- 5. Mme Nathalie STAUB
- 6. Mme Bernadette NICKLAUS
- 7. M. Jacques SENDRAS
- 8. M. Philippe LEGATO
- 9. Mme Christiane MALLICK
- 10. M. Joël NIEDERLAENDER
- 11. M. Bernard CLAVE
- 12. M. Olivier HAAG
- 13. Mme Evelyne FIRTION
- 14. Mme Jeannine QUODBACH
- 15. Mme Patricia MOMPER

D'associer aux travaux du Comité de Pilotage Petite Enfance, selon les dossiers abordés, des représentants de la Protection Maternelle et Infantile du Département de la Moselle et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires au fonctionnement de cette instance.

1.7 Désignation des représentants au SMAS

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner, pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarrequemines, les 34 déléqués titulaires et les 34 déléqués suppléants suivants :

Sarreguemines, les 34 délégués titulaires et les 34 délégués suppléants suivants :		
Titulaires	Suppléants	
ROTH Roland	ZINGRAFF Marc	
LUTZ Jean-Luc	LIMBACH Dominique	
TARILLON Pascal	NILLES Denis	
HEIM Roger	HECKEL Christiane	
HAUCK Aloys	BUBEL Géraldine	
NIEDERLAENDER Joël	KOEPPEL Anna	
MULLER Jean-Pierre	SPANIOL Nathalie	
RUFF Hervé	SANITATE Pascal	
MEYER Gaston	FIRTION Evelyne	
HAAG Olivier	MOMPER Patricia	
LEGATO Philippe	WEISSLINGER Pascal	
LAZZAROTTO Laurent	LEGERON Chantal	
MALLICK Christiane	MARX Jacques	
KRATZ Jean-Claude	CUNAT Jean-Claude	
BARTHEL Jean-Bernard	SCHAUB Martine	
BOURING Hubert	BLAZY Virginie	
KARMANN Jean	SPOHR Christine	
LETT Céleste	STEINER Sébastien-Jean	
ZINS Yves	BEHR Isabelle	
SCHMITT Sébastien	SCHWARTZ Jean-Marc	
STAUB Nathalie	STACHOWIAK Alain	
MASSLO Albert	SCHEUER Cathia	
WACKENHEIM Claude	NICKLAUS Bernadette	
WEBER Michaël	1	
CRISTINELLI-FRAIBOEUF Sonya	PEIFFER Denis	
FOUILHAC-GARY Bernard		
DIDIOT Pierre-Jean	BERGANTZ Gérard	
CLAVE Bernard	THIRION Sylvie	
FETIQUE Cyrille		
GILLET Armand	ECHIVARD Jean-Luc	
JOB Vincent	POTIE Bertrand	
BUR Sonia	VICO Francisco	

DECKER Claude	THIEL Christophe
SCHNEIDER Raymond	

1.8 Désignation des représentants au Comité de Programmation LEADER

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner comme délégués titulaires et suppléants au sein du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale LEADER du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines :

Titulaires	Suppléants
1. KARMANN Jean	1. LEGATO Philippe
2. KRATZ Jean-Claude	2. LUTZ Jean-Luc
3. ROTH Roland	3. ECHIVARD Jean-Luc
4. CLAVE Bernard	4. GILLET Armand
5. BUR Sonia	5. CRISTINELLI-FRAIBOEUF Sonya
6. DECKER Claude	6. HAUCK Aloys

De charger le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

1.9 Désignation des représentants au sein des Conseils de Surveillance des établissements publics de santé

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Spécialisé de Sarrequemines :

- M. Gaston MEYER
- Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR

De désigner au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines :

- Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
- M. Jacques MARX

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

1.10 Fourrière animale - Grille tarifaire

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder aux particuliers, munis d'un ordre de mise en fourrière délivré par la mairie, la possibilité de déposer à la fourrière de Sarreguemines un chien ou un chat trouvé en état d'errance ou de divagation,

D'adopter la grille tarifaire de la fourrière animale présentée ci-après :

Désignation	Tarif forfaitaire
Hébergement chien	70 €
Hébergement chat	45 €

De préciser que les frais d'actes vétérinaires, notamment soins conservatoires et identification, accomplis en urgence ou pendant la garde de l'animal, seront refacturés au coût réel au propriétaire,

De rappeler que l'animal ne sera restitué au propriétaire qu'après paiement de tous les frais engendrés par la fourrière,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

2. Finances

2.1 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Décide

à l'unanimité des voix,

De déclarer élus pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent, avec M. le Président de la Communauté d'Agglomération en qualité de président de droit, ou son remplaçant désigné par arrêté, les membres suivants :

- Membres titulaires :
- 1. Chantal LEGERON
- 2. Jean-Claude KRATZ
- 3. Dominique LIMBACH
- 4. Claude DECKER
- 5. Marc ZINGRAFF
- Membres suppléants :
- 1. Hubert BOURING
- 2. Nathalie STAUB
- 3. Jean-Luc LUTZ
- 4. Armand GILLET
- 5. Sonia BUR

De préciser que cette commission d'appel d'offres permanente sera également compétente pour les procédures adaptées (article 28 du CMP) non soumises à délibération obligatoire, qui lui seront présentées,

De charger le Président de prendre toutes les mesures nécessaires.

2.2 Commission Intercommunale des Impôts Directs

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants,

D'approuver la liste ci-jointe des 20 titulaires et des 20 suppléants,

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2.3 Fiscalité intercommunale et attribution de compensation

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer le montant de l'attribution de compensation provisoire pour les communes faisant désormais partie d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique selon les montants indiqués en annexe de la présente délibération,

De modifier l'état de l'attribution de compensation des autres communes bénéficiaires d'une attribution de compensation en 2016, dans la mesure où elles modifient les taux des taxes ménages pour assurer la neutralité fiscale pour le contribuable, selon les montants indiqués en annexe de la présente délibération,

De verser un acompte mensuel correspondant au douzième de cette attribution de compensation provisoire,

De définir l'attribution de compensation définitive 2017, dès connaissance des données 2016 définitives et des transferts de charge validés par la Commission Locale de Transfert de Charge,

D'inscrire ces nouveaux éléments au Budget Primitif de 2017,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à procéder au mandatement des sommes ainsi déterminées.

3. Ressources Humaines

3.1 Droit à la formation des élus

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer le droit à la formation de chaque membre du Conseil Communautaire comme suit :

- Article 1 : Chaque conseiller communautaire ayant droit à dix-huit jours de formation par mandat, il pourra bénéficier de ce droit soit de manière fractionnée, soit de manière continue ; l'élu détermine librement le thème et le lieu de la formation, l'organisme agréé par le Ministre de l'Intérieur qui dispense la formation, quel que soit son statut dans le conseil communautaire. La formation doit développer des compétences liées aux fonctions qu'il exerce. Sont exclus les voyages d'études.
- Article 2 : Toute formation d'une durée égale ou supérieure à six jours devra faire l'objet d'une demande écrite au Président avant le 30 octobre pour l'année suivante, de manière à pouvoir être inscrite au budget primitif ; la répartition des crédits entre les élus est opérée sur une base égalitaire.
- Article 3 : Les demandes de formation enregistrées par les services communautaires font l'objet d'une prévision au budget primitif et seront retenues, par ordre de réception auprès des services communautaires, dans la limite des coûts des formations (l'enveloppe étant fixée au maximum à hauteur de 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la communauté d'agglomération). Par « coût des formations », il faut entendre les frais d'enseignement, de déplacement et de séjour (hébergement et repas), la compensation de la perte de rémunération de l'élu parti en formation. Les pertes de revenus donnent lieu à une compensation par la communauté

d'agglomération. La compensation à laquelle l'élu a droit est limitée à 1,5 fois la valeur horaire du SMIC (dans la limite de 18 jours par mandat) et s'applique aussi aux non-salariés. Cette compensation est imposable et soumise à CSG/CRDS.

- Article 4 : Si, pour des raisons budgétaires, une formation ne peut être accordée, les crédits inscrits étant consommés, elle sera inscrite de manière prioritaire l'année suivante si le conseiller communautaire maintient sa demande.
- Article 5 : Il est proposé aux conseillers communautaires de s'inscrire prioritairement dans les formations dispensées par la Fédération Départementale des Maires de Moselle.

D'inscrire 20 000,00 € au budget primitif 2017 à cet effet,

D'inscrire chaque année les crédits nécessaires au budget primitif, en fonction notamment des demandes enregistrées et dans la limite de 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la communauté d'agglomération,

De charger le Président de l'exécution de la présente délibération, de l'autoriser à signer tous documents et à entreprendre toutes démarches en ce sens.

3.2 Indemnités de fonction attribuées au Président, aux Vice-présidents et aux membres du Bureau

Décide

à l'unanimité des voix,

D'accorder à Monsieur le Président une indemnité de 104 % de l'indice brut 1015,

D'accorder à Mesdames et Messieurs les Vice-présidents une indemnité correspondant à 38 % de l'indice brut 1015,

De faire subir à l'indemnité du $1^{\rm er}$ Vice-président, sur sa demande, un écrêtement à hauteur de 100~% de son indemnité,

D'accorder à Mesdames et Messieurs les vingt-huit membres du Bureau une indemnité correspondant à 3 % de l'indice brut 1015,

De préciser que Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communautaire non membres du Bureau perçoivent des frais de déplacement pour la participation aux réunions organisées par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

De verser les indemnités ainsi fixées pour la période à partir du 13 janvier 2017, lendemain de la délibération qui a installé le nouveau Conseil Communautaire, étant précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017.

3.3 Etat des effectifs au 01/01/2017 issu de la fusion et des réformes réglementaires

Décide

à l'unanimité des voix,

De prendre acte des nouveaux états des effectifs issus de la fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'apporter les modifications nécessitées par les décrets susvisés à l'état des effectifs de chaque budget,

De valider les états des effectifs issus de ces modifications et joints en annexe de la présente délibération,

De créer trois emplois fonctionnels, au budget principal, nécessaires au bon fonctionnement des services de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences :

- 1) un emploi de Directeur Général des Services,
- 2) un emploi de Directeur Général Adjoint des Services,
- 3) un emploi de Directeur Général des Services Techniques,

De charger le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

3.4.1 Création du Comité Technique

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer un Comité Technique.

3.4.2 Création du Comité Technique et fixation du nombre de représentants

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer, pour le Comité Technique, le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants à 3,

Du paritarisme numérique du comité technique, en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel, titulaires et suppléants, à savoir 3,

Du recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de l'établissement.

3.5.1 Création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail local.

3.5.2 Création du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et détermination du nombre de représentants

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants à 3,

Du paritarisme numérique du CHSCT en fixant un nombre de représentants titulaires de l'établissement égal à celui des représentants titulaires du personnel, ainsi que les suppléants, à savoir à 3,

Du recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de l'établissement.

4. Développement Economique

4.1 Désignation des représentants à la SEML

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner comme délégués de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de la Société d'Economie Mixte Locale Sarreguemines Confluences :

- 1. Roland ROTH
- 2. Marc ZINGRAFF
- 3. Jean KARMANN
- 4. Jean-Claude KRATZ
- 5. Hubert BOURING
- 6. Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
- 7. Joël NIEDERLAENDER
- 8. Gaston MEYER

De charger le Président de signer tout document et d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

4.2 Désignation des délégués au sein de l'association communautaire de promotion d'Espace Entreprises

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner en tant que délégués siégeant au sein de l'association communautaire de promotion de l'Espace Entreprises les membres suivants :

- 1. M. Roland ROTH
- 2. M. Marc ZINGRAFF
- 3. M. Gaston MEYER
- 4. M. Joël NIEDERLAENDER
- 5. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
- 6. M. Jean KARMANN
- 7. M. Jean-Claude KRATZ
- 8. M. Hubert BOURING
- 9. M. Arnaud MATHY

4.3 Désignation des représentants à la SPL Abattoir de Sarreguemines

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner les représentants suivants, nommés comme premiers administrateurs de la Société Publique Locale Abattoir de Sarreguemines pour statuer sur les comptes des exercices écoulés :

- 1. M. Roland ROTH
- 2. M. Denis NILLES
- 3. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
- 4. M. Jean-Claude KRATZ
- 5. M. Joël NIEDERLAENDER
- 6. M. Gaston MEYER

- 7. M. Hubert BOURING
- 8. M. Dominique LIMBACH
- 9. M. Pascal TARILLON

Etant précisé que la Ville de Sarreguemines est représentée par M. Marc ZINGRAFF.

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

4.4 Désignation des représentants à l'AGEME

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein de l'Agence pour l'Expansion de la Moselle Est :

- M. Roland ROTH, en sa qualité de Président, en tant que délégué titulaire,
 - Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF en tant que déléguée suppléante,

De charger le Président, ou le Vice-président délégué, d'engager toutes les démarches et signer tous documents relatifs à cette décision.

4.5 Désignation d'un représentant du Président à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner Mme Chantal LEGERON en tant que représentante de Monsieur Roland ROTH, qui pourra siéger à sa place, au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial,

D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à cet effet.

4.6 Création et désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie du golf communautaire

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer le conseil d'exploitation de la régie du golf communautaire,

D'en fixer la composition comme suit :

- Conseillers communautaires titulaires :
- 1. M. Jean KARMANN
- 2. M. Marc ZINGRAFF
- 3. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
- 4. M. Jean-Marc SCHWARTZ
- 5. M. Jean-Luc LUTZ
- Conseillers communautaires suppléants :
- 1. M. Olivier HAAG
- 2. Mme Christiane MALLICK
- 3. M. Hubert BOURING
- 4. Mme Chantal LEGERON
- 5. Mme Nathalie STAUB

- Représentants experts :
- 1. Un membre du golf de nationalité française
- 2. Un membre du golf de préférence de nationalité allemande
- 3. Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ou de l'administration de l'Education Nationale
- 4. Un représentant de la Lique lorraine de golf et/ou de la Fédération française de golf

D'autoriser le Président à prendre toutes dispositions relatives à la mise en place de ce conseil d'exploitation.

4.7 Golf Sarreguemines Confluences : cession aux enchères d'un hangar technique

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider la vente aux enchères d'un hangar technique en kit pour un montant de 59 600 € TTC sans TVA à la société Contrôle Poids Lourd Catalan à Rivesaltes dans les Pyrénées Orientales, N° SIRET 48123561200027, représentée par M. LUCHAIRE Jean-Pierre,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à entreprendre toute démarche et à signer tout acte relatif à cette cession.

4.8 Avenant n°6 à la concession d'aménagement de l'Europôle 2 avec la SEBL

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le projet d'avenant n°6 au traité de concession avec la SEBL précisant les conditions de rémunération de l'aménageur en lui apportant la possibilité de se rémunérer également sur les cessions de terrains,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer l'avenant n°6 au traité de concession ci-annexé, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

5. Enseignement Supérieur

5.1 Désignation des délégués au sein de l'association de l'Université Populaire Sarreguemines Confluences

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein de l'association de l'Université Populaire Sarreguemines Confluences :

- 1. M. Marc ZINGRAFF
- 2. M. Jean-Claude KRATZ
- 3. M. Jean-Claude CUNAT
- 4. Mme Evelyne CORDARY
- 5. M. Denis PEIFFER
- 6. Mme Virginie BLAZY
- 7. M. Olivier HAAG

- 8. M. Gérard BERGANTZ
- 9. M. Bernard CLAVE

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

5.2 Désignation des délégués au sein de l'Institut Universitaire de Technologie de Moselle-Est

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner au Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Moselle-Est :

- M. Marc ZINGRAFF comme titulaire,
- M. Jean-Claude KRATZ comme suppléant.

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

5.3 Désignation d'un représentant au sein de l'association de l'ISEETECH

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Marc ZINGRAFF en tant que représentant au sein de l'association de l'ISEETECH,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

5.4 Désignation d'un représentant au sein de l'association pour la promotion de l'ISFATES

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Marc ZINGRAFF en tant que représentant au sein de l'association pour la promotion de l'ISFATES,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

5.5 Désignation des représentants aux Conseils d'Administration des collèges

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner :

- Mme Marie-Thérèse Heymes-Muhr, représentante titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Fulrad de Sarreguemines,
- M. Dominique Limbach, représentant suppléant,
- M. Hubert Bouring, représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Himmelsberg de Sarreguemines,
- M. Yves Zins, représentant suppléant,
- M. Pascal Tarillon, représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Jean Jaurès de Sarreguemines,
- M. Jean-Luc Lutz, représentant suppléant,

- Mme Nathalie Spaniol représentante titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Val de Sarre de Grosbliederstroff,
- Mme Christiane Mallick, représentante suppléante,
- Mme Sonia BUR, représentante titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Robert Doisneau de Sarralbe,
- M. Gaston MEYER, représentant suppléant,
- M. Claude DECKER, représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration du collège Jean-Baptiste Eblé de Puttelange-aux-Lacs,
- M. Jean-Luc ECHIVARD, représentant suppléant,

De charger le Président ou le Vice-président délégué d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

5.6 Désignation des représentants aux Conseils d'Administration des lycées

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner :

- M. Jean-Claude Kratz comme représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration du lycée d'enseignement général technologique et professionnel Henri Nominé,
- M. Pascal Sanitate comme représentant suppléant,
- M. Bernard Fouilhac-Gary comme représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration du lycée Jean de Pange,
- Mme Virginie Blazy comme représentante suppléante,
- Mme Chantal Legeron comme représentante titulaire au sein du Conseil d'Administration du lycée Simon Lazard,
- Mme Sonya Cristinelli-Fraiboeuf comme représentante suppléante,

De charger le Président ou le Vice-Président délégué d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

7. Transports

7.1 Conseil d'exploitation de la Régie des transports urbains

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer la composition du conseil d'exploitation de la régie des transports urbains comme suit :

- 4 représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération :
 - 1. M. Dominique LIMBACH
 - 2. Mme Chantal LEGERON
 - 3. M. Claude DECKER
 - 4. M. Armand GILLET
- 4 représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération :
 - 1. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF

- 2. Mme Sonia BUR
- 3. M. Jean-Luc LUTZ
- 4. M. Gaston MEYER
- 3 représentants de la société civile en lien avec les transports urbains :
 - 1. Un membre de l'APF pour le compte des personnes à mobilité réduite
 - 2. Un membre de la FNAUT pour les usagers des transports
 - 3. Un représentant d'un établissement de l'enseignement secondaire pour la communauté éducative

D'autoriser le Président à prendre toutes dispositions relatives à la mise en place de ce conseil d'exploitation.

7.2 Création de la commission intercommunale pour l'accessibilité

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer la commission intercommunale pour l'accessibilité composée de :

- 8 représentants du Conseil communautaire :
 - 1. Roland ROTH
 - 2. Hubert BOURING
 - 3. Chantal LEGERON
 - 4. Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
 - 5. Gaston MEYER
 - 6. Bernadette NICKLAUS
 - 7. Dominique LIMBACH
 - 8. Christiane HECKEL
- Représentants des organismes et des usagers :
 - 1. 1 représentant des personnes handicapées moteurs : Association des Paralysés de France (APF)
 - 2. 1 représentant des personnes handicapées mentales : UDAF AFAEI
 - 3. 1 représentant des personnes handicapées sourdes : INJS
 - 4. 1 représentant d'association de personnes âgées
 - 5. 1 représentant des employeurs
 - 6. 1 représentant des salariés
 - 7. 2 représentants des usagers de la ville-centre : centre nautique, transports urbains

7.3 Commission d'accès au service de Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR)

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer une commission d'accès chargée d'examiner les demandes d'utilisation du service de transport spécifique dédié aux personnes à mobilité réduite,

De fixer la composition de la commission d'accès comme suit :

- 3 représentants de la Communauté d'Agglomération, étant noté que le Président de la Commission sera l'un de ces représentants et aura voix prépondérante :
 - 1. Mme Chantal LEGERON
 - 2. M. Dominique LIMBACH
 - 3. M. Jean-Luc LUTZ
- 1 représentant de l'APF (Association des Paralysés de France)

- 1 médecin référent
- 1 représentant de l'exploitant (avec voix consultative)

D'autoriser le Président à prendre toutes dispositions et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7.4 Désignation des délégués au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein du Groupement des Autorités Responsables de Transport :

- 1. Dominique LIMBACH, comme délégué titulaire,
- 2. Bernard FOUILHAC-GARY, comme délégué suppléant,

De charger le Président d'engager les démarches nécessaires à cet effet.

8. Habitat

8.1 Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration de Sarreguemines Confluences Habitat

Décide

à l'unanimité des voix,

De doter Sarreguemines Confluences Habitat d'un Conseil d'Administration de 23 membres,

De désigner au Conseil d'Administration de Sarreguemines Confluences Habitat les délégués suivants :

- 6 membres élus :
 - M. Roland ROTH
 - M. Céleste LETT
 - 3 Mme Chantal LEGERON
 - 4 Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
 - 5 Mme Bernadette NICKLAUS
 - 6 Mme Evelyne CORDARY
- 2 élus non membres du Conseil communautaire :
 - M. Gérard LEDIG
 - 2 M. Claude WILMOUTH
- 5 personnes qualifiées :
 - 1 M. Bernard FRANCK
 - 2 M. Gérard BURG
 - 3 M. Marcel HALB
 - 4 Mme Denise ZINS
 - 5 M. Jean HARTER
- 1 représentant associatif : M. Marc KREMER, Emmaüs

D'autoriser le Président à prendre les mesures nécessaires à cet effet.

8.2 Désignation du représentant au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner Mme Chantal LEGERON en tant que suppléante de M. Roland ROTH au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,

De charger le Président d'effectuer toutes les démarches en ce sens.

9. Ordures Ménagères

9.1 Désignation des délégués au Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle Est (SYDEME)

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner les 9 délégués titulaires suivants au Comité syndical du SYDEME :

- 1. Joël Niederlaender
- 2. Jean-Luc Lutz
- 3. Dominique Limbach
- 4. Denis Nilles
- 5. Hubert Bouring
- 6. Philipe Legato
- 7. Claude Decker
- 8. Cyrille Fétique
- 9. Bernard Clavé

De désigner les 9 délégués suppléants suivants au Comité syndical du SYDEME :

- 1. Pascal Tarillon
- 2. Roger Heim
- 3. Aloys Hauck
- 4. Sébastien Schmitt
- 5. Roland Roth
- 6. Marc Zingraff
- 7. Jean-Luc Echivard
- 8. Francisco Vico
- 9. Armand Gillet

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

10. Assainissement

10.1 Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte pour l'Assainissement de la Vallée du Strichbach

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Denis NILLES comme délégué titulaire au sein du Comité du Syndicat Mixte pour l'Assainissement de la Vallée du Strichbach,

De confirmer que cette délégation concerne uniquement la compétence d'assainissement collectif puisque la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a décidé de conserver la compétence d'assainissement non collectif,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

10.2 Désignation des représentants du Syndicat d'Assainissement du Val d'Achen

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Laurent LAZZAROTTO, Maire de Kalhausen, et M. Denis NILLES, Vice-président en charge de l'assainissement, en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin Versant du Val d'Achen pour la période de sa liquidation,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

10.3 Désignation d'un délégué au sein du réseau Natura 2000

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Claude DECKER en tant que délégué au sein du réseau NATURA 2000,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

13. Développement Durable

13.1 Désignation des délégués au sein de l'association Air Lorraine

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein de l'association Air Lorraine :

- 1. Sébastien-Jean STEINER, comme déléqué titulaire
- 2. Jean-Bernard BARTHEL, comme déléqué suppléant

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

13.2 Adhésion et désignation d'un représentant au sein de l'AVERE Lorraine

Décide

à l'unanimité des voix,

De valider l'adhésion à l'association AVERE-Lorraine,

De verser une participation annuelle fixée à 1 000 € au titre de 2017,

De solliciter une place au Conseil d'Administration,

De désigner M. Jean-Bernard BARTHEL pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein de l'AVERE-Lorraine,

D'autoriser le Président à signer tous documents et prendre toute mesure utile à cet effet.

15. Affaires Transfrontalières

15.1 Désignation des délégués au sein de l'association SaarMoselle Avenir et du GECT Eurodistrict SaarMoselle

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein de l'association SaarMoselle Avenir :

- 1. M. Roland ROTH
- 2. M. Céleste LETT
- 3. Mme Nathalie STAUB

De désigner au sein de du GECT SaarMoselle les représentants titulaires suivants :

- 1. M. Roland ROTH
- 2. M. Céleste LETT
- 3. M. Jean-Claude KRATZ
- 4. M. Marc ZINGRAFF
- 5. M. Joël NIEDERLAENDER
- 6. Mme Nicole MULLER-BECKER
- 7. M. Claude DECKER

De désigner au sein de du GECT SaarMoselle les représentants suppléants suivants :

- 1. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
- 2. M. Jean-Claude CUNAT
- 3. Mme Christiane MALLICK
- 4. M. Denis NILLES
- 5. M. Jean KARMANN
- 6. M. Dominique LIMBACH
- 7. M. Armand GILLET

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

15.2 Désignation des représentants au Conseil de Surveillance de la Société Saarland Thermen Resort Rilchingen GmbH

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants au sein du Conseil de Surveillance de la Société « Saarland Thermen Resort Rilchingen GmbH » le Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, M. Roland ROTH, et Mme Nathalie STAUB, Vice-présidente, en qualité de suppléante,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

16. Tourisme

16.1 Désignation des membres du Conseil d'Administration de Sarreguemines Tourisme

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner les 12 membres de droit du Conseil d'Administration de l'association « Sarreguemines Tourisme – Office de Tourisme Sarreguemines Confluences » ; à savoir :

- 1. Sonya Cristinelli-Fraiboeuf
- 2. Nathalie Staub
- 3. Claude Decker
- 4. Jean-Luc Lutz
- 5. Bernard Fouilhac-Gary
- 6. Christiane Heckel
- 7. Gérard Ledig
- 8. Bruno Neiss
- 9. Marie-Rose Théobald
- 10. Cathy Sanitate
- 11. Michaël Weber
- 12. Marc Zingraff

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

16.2 Représentation au sein de l'association "Bassin Touristique de la Sarre"

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner Roland ROTH, Président, et Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, comme représentants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de l'association « Bassin Touristique de la Sarre »,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

18. Politique de la ville

18.1 Désignation des délégués à la Mission Locale

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein de la Mission Locale du Bassin d'Emploi de Sarreguemines pour représenter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences :

- 1. M. Roland ROTH
- 2. Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF
- 3. M. Philippe LEGATO
- 4. M. Jean-Claude KRATZ
- 5. Mme Christiane HECKEL
- 6. Mme Marie-Thérèse HEYMES-MUHR

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

20. Nouvelles Technologies

20.1 Désignation des délégués au sein de l'association Mosaik TV

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner comme délégués au sein de l'association Mosaïk TV :

- 1. Marc Zingraff
- 2. Jean Karmann
- 3. Sonya Cristinelli-Fraiboeuf
- 4. Philippe Legato
- 5. Jean-Bernard Barthel
- 6. Denis Peiffer
- 7. Laurent Lazzarotto
- 8. Nathalie Staub
- 9. Jean-Claude Cunat
- 10. Roger Heim
- 11. Pascal Tarillon
- 12. Eric Bauer
- 13. Nicole Muller-Becker
- 14. Cathia Scheuer
- 15. Patricia Momper

D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à cet effet.

20.2 Désignation des délégués au syndicat mixte de télédistribution du Grauberg

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner comme délégués au sein du comité du syndicat mixte de télédistribution du Grauberg :

- Jean-Bernard Barthel
- Olivier Haaq
- Joëlle Beck

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

20.3 Désignation des délégués au sein de Moselle Fibre

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Jean-Bernard BARTHEL comme délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines confluences au sein du comité syndical de Moselle Fibre,

De désigner M. Bernard CLAVE comme délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines confluences au sein du comité syndical de Moselle Fibre,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

20.4 Désignation des délégués au Syndicat Mixte Numérique pour la Communication Audiovisuelle (SMNCA)

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner comme délégués titulaires au sein du comité syndical du Syndicat Mixte Numérique de la Communication Audiovisuelle :

- 1. Jean KARMANN
- 2. Nathalie STAUB

De désigner comme délégués suppléants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte Numérique de la Communication Audiovisuelle :

- 1. Jean-Bernard BARTHEL
- 2. Marc ZINGRAFF

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

20.5 Désignation des délégués à l'AVICCA

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Jean-Bernard BARTHEL comme délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de l'AVICCA,

De désigner Mme Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF comme déléguée suppléante de la Communauté d'Agglomération Sarrequemines Confluences au sein de l'AVICCA,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30

Le Président du Conseil Communautaire : Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire